



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
28 juillet 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-20 octobre 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

#### Examen de la mise en œuvre de la Convention et du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

#### Plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention

### Projet de plan de travail pluriannuel du secrétariat (2012-2015)

#### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Dans sa décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'élaborer un projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) pour examen et adoption à sa dixième session. Ce plan de travail pour 2012-2015, qui contient des renseignements sur les principaux produits à livrer pour la période 2012-2013, fait l'objet du présent document. Il y est indiqué que le secrétariat a toujours pour objectif général de fournir aux Parties des services et des compétences spécialisées leur permettant de prendre des décisions éclairées et d'accomplir des progrès dans l'exécution du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Le secrétariat continuera à accorder une attention particulière au renforcement des connaissances et à la sensibilisation, à la facilitation de la coopération scientifique, à l'appui à la coordination régionale et à la création de partenariats à tous les niveaux dans le cadre du processus découlant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
II. La méthode de gestion axée sur les résultats.....	5–11	3
III. Orientation stratégique et priorités du secrétariat pendant la période 2012-2015 ...	12–15	4
IV. Plan de travail du secrétariat pour 2012-2015.....		6
V. Conclusions et recommandations.....	16	22

## I. Introduction

1. Il est indiqué, dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), qui a été adopté par les Parties par la décision 3/COP.8, que «La bonne exécution du plan stratégique exige un renforcement des fonctions essentielles du secrétariat de la Convention que sont la fourniture de services, les actions de sensibilisation, l'identification des questions à traiter et les activités de représentation (assorti d'un accroissement proportionnel des moyens et des ressources), le but étant d'aider les Parties, la Conférence des Parties et les organes subsidiaires de la Convention à assumer leurs rôles respectifs».

2. La Stratégie attribue au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) un rôle primordial dans la réalisation de l'objectif opérationnel 1 et dans l'obtention de certains des résultats correspondant aux objectifs opérationnels 2 et 3, ainsi qu'un rôle d'appui pour la réalisation d'autres objectifs opérationnels.

3. Pour ce qui est des instruments de planification et de suivi, le secrétariat a été prié d'établir des plans de travail quadriennaux, devant être mis à jour lors de chaque session de la Conférence des Parties, et des programmes de travail biennaux chiffrés, en se fondant sur une méthode de gestion axée sur les résultats. Dans sa décision 9/COP.9, la Conférence des Parties a précisé cette orientation en fournissant un modèle pour le programme de travail biennal chiffré, et en mettant l'accent sur les ressources nécessaires pour chaque sous-programme du programme de travail.

4. En se fondant sur la décision 3/COP.8 et sur des indications complémentaires fournies par les Parties, le secrétariat a établi son plan de travail pour 2012-2015, qui figure dans le présent document, ainsi que son programme de travail biennal chiffré pour 2012-2013, qui figure dans le document publié sous la cote ICCD/COP(10)/8. Le modèle de programme de travail n'est pas destiné à présenter de manière détaillée les résultats escomptés ou les activités du secrétariat, bien que ces détails puissent être importants pour se faire une idée précise de l'orientation proposée par le secrétariat. Le plan de travail figurant dans le présent document contient donc aussi des informations sur les principaux résultats et activités pour 2012-2013.

## II. La méthode de gestion axée sur les résultats

5. La méthode de gestion axée sur les résultats appliquée à la Convention utilise des notions empruntées à la méthode de gestion axée sur les résultats mise au point par le Secrétariat de l'ONU. Ces notions sont présentées ci-après.

6. **Objectifs:** Un objectif représente une tâche que les Parties à la Convention et les organes et institutions de celle-ci entendent accomplir dans un délai déterminé. La Stratégie définit deux sortes d'objectifs: les objectifs stratégiques, qui fixent l'orientation générale de la mise en œuvre de la Convention jusqu'en 2018; et les objectifs opérationnels, qui constituent des buts plus concrets, orientés vers l'action. Les domaines d'intervention et les principales responsabilités de chacun des organes et institutions de la Convention y sont définis au regard de ces différents objectifs.

7. **Résultats/Catégories de résultats:** La Stratégie définit pour chaque objectif opérationnel un certain nombre de résultats, qui en précisent l'aboutissement et les produits demandés. Ceux-ci servent de base pour les indicateurs de résultats consolidés à partir desquels les Parties et les autres parties prenantes établissent leurs rapports. Ils structurent également les plans et les programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du

Comité de la science et de la technologie (CST) et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (le Comité). Ils sont désignés par l'expression «catégories de résultats» dans ces plans et programmes.

8. **Réalisations escomptées:** Les réalisations escomptées sont les avantages intermédiaires ou les transformations pour les utilisateurs finaux résultant des travaux effectués par les organes et institutions de la Convention ainsi que par les Parties et d'autres intervenants étant entendu que les ressources nécessaires sont disponibles. Même si tel ou tel organe ou institution ne peut à lui seul contrôler entièrement l'achèvement de la réalisation escomptée, l'organe ou l'institution concerné devrait néanmoins être en mesure d'exercer à cet égard une influence cruciale ou de jouer un rôle majeur. Les réalisations escomptées sont les principaux éléments constitutifs d'un programme qui permettent de progresser en vue d'atteindre les objectifs opérationnels. Elles sont la principale mesure de l'efficacité des organes et institutions de la Convention. Ces réalisations correspondent aux «promesses» que ceux-ci font aux Parties en contrepartie des ressources allouées et de l'engagement pris à l'égard des priorités définies.

9. **Produits/Groupes d'activités:** Pour parvenir aux réalisations escomptées, les organes et institutions de la Convention fournissent des produits. Il s'agit des produits ou des services concrets demandés. Il se peut que des produits identiques ou similaires soient fréquemment obtenus, ou que le nombre de produits réalisés dans le cadre d'une réalisation escomptée soit très élevé. En pareil cas, le descriptif du plan de travail utilise l'expression «groupes d'activités» comme dénominateur commun pour désigner les activités ou l'ensemble d'activités qui seront effectuées pour obtenir les produits.

10. **Indicateurs de résultats:** La méthode de gestion axée sur les résultats prévoit, au stade de la planification, la mise au point d'une méthode permettant de vérifier ultérieurement l'achèvement des réalisations escomptées. Les indicateurs de résultats sont des caractéristiques ou des repères utilisés pour mesurer ou indiquer la progression constatée sur quatre ans au regard des réalisations escomptées. Les éléments clés de tels indicateurs tiennent au fait qu'ils peuvent être mesurés de façon fiable et qu'ils sont valables, c'est-à-dire qu'ils mesurent ce qu'ils sont censés mesurer.

11. **Buts:** Dans le cycle de planification et de budgétisation de la Convention, les buts fixés contribuent à centrer l'exécution des programmes biennaux sur la réalisation escomptée, conçue pour s'échelonner sur une période de quatre ans. Ils ont souvent un caractère quantitatif et représentent, pour l'indicateur de résultats, un jalon posé à mi-parcours. Ce sont des éléments importants pour définir les ressources nécessaires.

### III. Orientation stratégique et priorités du secrétariat pendant la période 2012-2015

12. En adoptant la Stratégie, les parties prenantes au processus découlant de la Convention ont arrêté des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels relativement précis<sup>1</sup>. Depuis le début de la mise en œuvre de la Stratégie en 2008, c'est-à-dire en près de quatre ans, de nombreuses mesures importantes ont été prises pour atteindre ces objectifs.

---

<sup>1</sup> La Stratégie fixe quatre objectifs stratégiques: 1) améliorer les conditions de vie des populations touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse; 2) améliorer l'état des écosystèmes dans les zones touchées; 3) dégager des avantages généraux; et 4) mobiliser des ressources par l'instauration de partenariats. Elle prévoit en outre cinq objectifs opérationnels: 1) plaidoyer, sensibilisation et éducation; 2) cadre d'action; 3) science, technologie et connaissances; 4) renforcement des capacités; et 5) financement et transfert de technologie.

S'agissant des travaux effectués dans le cadre de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, il convient de noter, entre autres, les réalisations suivantes:

- Un système mondial visant à rendre compte des moyens d'atteindre les objectifs opérationnels de la Stratégie a été mis en place. Il permet d'examiner les progrès accomplis et de déterminer efficacement la suite à prévoir;
- L'élaboration d'outils permettant d'évaluer l'impact exercé grâce au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques est en bonne voie;
- Un appui organisé est fourni à la coopération régionale, notamment une assistance coordonnée en vue de faciliter la mise en œuvre au niveau national;
- L'importance de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) est désormais prise en considération au plus haut niveau, le groupe des parties prenantes ne cessant de s'élargir;
- Des partenaires clefs de la coopération, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi qu'un nombre croissant d'instituts scientifiques et d'experts renommés, sont de plus en plus associés à la mise en œuvre de la Convention à différents niveaux;
- Le processus décisionnel prévu dans le cadre de la Convention est devenu plus ciblé et prend mieux en considération les changements et les tendances au niveau mondial;
- La responsabilité des organes de la Convention, à savoir le CST, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le secrétariat et le Mécanisme mondial, s'est accrue grâce au passage à un système axé sur les résultats, toutes leurs ressources étant liées aux réalisations convenues par la Conférence des Parties.

13. Des difficultés et des obstacles ont été rencontrés depuis l'adoption de la Stratégie. Il reste difficile, en mettant au point des procédures d'établissement de rapports et d'examen, de trouver un juste équilibre entre un suivi précis et unifié et la capacité des États parties à s'acquitter de leurs tâches. À mesure que les activités de plaidoyer et d'information relatives à la Convention s'étoffent, des lacunes en matière d'information et de connaissances ayant spécifiquement trait à la Convention et à ses éléments essentiels se font jour, d'où la nécessité d'y remédier sans plus attendre. Au niveau national, l'alignement des priorités sur la Stratégie, la recherche de synergies et l'engagement effectif des partenaires n'ont pas autant progressé qu'ils l'auraient pu, et il faut donc perfectionner les outils et les mécanismes d'appui visant à aider les pays touchés à mettre en œuvre la Stratégie. Ces difficultés ont été mentionnées dans les rapports nationaux soumis en 2010 et ont également été mises en évidence au cours des consultations informelles sur les priorités prévues par le secrétariat qui ont eu lieu en marge de la neuvième session du Comité en février 2011.

14. Dans ce contexte, le secrétariat a fondé son plan de travail pour 2012-2015 sur le maintien des priorités définies dans la Stratégie et les décisions connexes, en tenant compte des observations des Parties et dans les limites de son mandat. L'objectif général du secrétariat reste de fournir à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires des services et des compétences spécialisées qui leur permettent de prendre des décisions éclairées et d'accomplir des progrès ciblés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Une attention particulière est accordée aux domaines d'activité interdépendants ci-après:

a) **Renforcer la dynamique politique:** Le secrétariat continuera de promouvoir la Convention auprès de diverses parties prenantes dans le but de mobiliser un appui politique et financier accru pour la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie. La réussite dans ce domaine nécessite à la fois de solides données scientifiques et une analyse

politique approfondie montrant combien il est avantageux de traiter la DDTS en tenant compte de la réduction de la pauvreté, des changements climatiques et de la sécurité alimentaire, entre autres choses, ainsi qu'une participation active aux initiatives et manifestations pertinentes et une grande visibilité dans ce domaine;

b) **Vers la fixation d'objectifs mondiaux:** Dans les années à venir, l'achèvement de l'élaboration du cadre et des outils de suivi de l'incidence des activités ainsi que les rapports nationaux de 2012 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques permettront de procéder pour la première fois à une évaluation systématique de l'impact des activités relevant de la Convention. Le perfectionnement des modalités de notification et d'examen des résultats et les préparatifs de l'examen à mi-parcours de la Stratégie offrent la possibilité d'introduire des objectifs précis pour la mise en œuvre de la Convention, le but étant de favoriser l'obtention de résultats concrets face aux problèmes de DDTS;

c) **Améliorer les conditions de mise en œuvre au niveau national:** Le secrétariat appuiera la coopération et la coordination régionales, les échanges d'informations et la constitution de réseaux performants, de même que le renforcement ciblé des capacités afin d'aider efficacement les pays touchés à mettre en œuvre la Convention et la Stratégie. Parmi les priorités fixées à cet égard, il convient de mentionner la coopération active avec des organisations clefs telles que le FEM, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale.

15. Afin de s'acquitter de ses tâches avec efficacité, le secrétariat développera ses fonctions de gestion des connaissances et intensifiera la constitution et le renforcement de partenariats avec des programmes et institutions qui ont une capacité avérée de contribuer à différents aspects de la Stratégie.

## IV. Plan de travail du secrétariat pour 2012-2015

### Sous-programme 1 – Plaidoyer, sensibilisation et éducation

*Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse*

---

*Catégorie de résultats*

*Risques/hypothèses*

---

**1.1** Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité, aux niveaux international, national et local.

- Des ressources sont disponibles pour élaborer du matériel d'information et mener des activités connexes.
- Un ensemble crédible et intéressant de données et de messages politiques axés sur la sensibilisation peut être produit à partir du processus de la Convention et d'autres sources pertinentes.
- Le site Web et les autres outils de communication de la Convention sont améliorés, notamment par la mise en place d'un système de gestion des contenus et de liens avec des bibliothèques en ligne.

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
1.1.1 La sensibilisation aux mesures à prendre en matière de DDTS, considérées comme un des moyens de résoudre certains grands problèmes mondiaux, est mieux prise en compte grâce aux activités de communication et de sensibilisation de la Convention.	Mesure dans laquelle les Parties et d'autres parties prenantes utilisent les programmes et supports de sensibilisation de la Convention.  <i>Objectif pour 2013</i> <i>Augmentation par rapport à 2011 du nombre de visites du site Web de la Convention, d'articles publiés sur la DDTS et la gestion durable des terres, de demandes des médias et d'abonnés à LandScan</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et promotion de la Convention</li> <li>• Relations avec les médias et vulgarisation</li> <li>• Site Web et Intranet</li> <li>• Services d'information de bibliothèque s tant en ligne que hors ligne, notamment LandScan</li> <li>• Appui à l'éducation en matière de DDTS en coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires</li> <li>• Activités de sensibilisation au niveau régional</li> </ul>

*À noter: Des activités visant à faire mieux comprendre l'importance du financement de la gestion durable des terres sont inscrites dans le programme de travail conjoint du secrétariat et du Mécanisme mondial. Les produits et groupes d'activités connexes comprennent notamment des supports d'information communs ou partagés sur des aspects essentiels de la DDTS intéressant la mobilisation des ressources.*

<i>Catégorie de résultats</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
1.2 Les problèmes de DDTS sont abordés dans les instances internationales compétentes, notamment celles qui traitent du commerce des produits agricoles, de l'adaptation aux changements climatiques, de la préservation et de l'exploitation durable de la biodiversité, du développement rural et de la lutte contre la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Parties s'emploient activement à soutenir et à mieux connaître le rôle et le mandat de la Convention en leur qualité de Parties aux autres conventions de Rio et de membres d'institutions internationales compétentes.</li> <li>• Des instances internationales spécialisées, dont la Conférence Rio+20, sont disposées à prendre en compte les questions relatives à la DDTS dans leurs délibérations et/ou décisions.</li> </ul>

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
1.2.1 Le processus de mise en œuvre de la Convention est davantage reconnu comme une référence normative et le secrétariat de la Convention est désigné comme centre de coordination mondial pour les questions liées à la DDTS.	Nombre d'invitations adressées au secrétariat afin qu'il participe à l'organisation de réunions de haut niveau, les préside ou y prenne la parole.  <i>Objectif pour 2013</i> <i>Augmentation de 10 % par rapport à 2011</i> Place faite aux problèmes de DDTS dans les décisions issues des réunions des Nations Unies ou des réunions régionales et sous-régionales auxquelles le secrétariat a participé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de contributions de fond aux manifestations assurant un plaidoyer de haut niveau</li> <li>• Élaboration de contributions à certaines réunions et initiatives internationales pertinentes</li> <li>• Représentation de la Convention en Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Méditerranée septentrionale et Europe centrale et orientale, notamment au moyen de contributions à des initiatives et réunions clefs aux niveaux régional ou sous-régional</li> </ul>

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
--	---	--

*Objectif pour 2013*

*Les conclusions de 40 % des réunions de haut niveau auxquelles le secrétariat a participé mentionnent la Convention.*

*Catégorie de résultats*

*Risques/hypothèses*

**1.3** Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord comme du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la Convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de DDTS.

- Les Parties acceptent et appuient le rôle actif et important des organisations de la société civile.
- Les organisations de la société civile accréditées auprès de la Convention ont la capacité institutionnelle d'entreprendre d'importantes initiatives et d'y donner suite.

*Réalisations escomptées  
(2012-2015)*

*Indicateurs de résultats  
(2012-2015)*

*Groupes d'activités et principaux produits/étapes  
(2012-2013)*

1.3.1 Les contributions des organisations de la société civile aux réunions et processus de la Convention sont effectivement facilitées.

Mesure dans laquelle la participation des organisations de la société civile aux réunions de la Convention est équilibrée.

*Objectif pour 2013*

*La représentation des organisations de la société civile à la onzième session du Comité couvre toutes les régions et est équilibrée en termes de parité hommes/femmes et de compétence.*

Mesure dans laquelle les organisations de la société civile présentent leurs positions durant les travaux de la Conférence des Parties et du Comité.

*Objectif pour 2013*

*Les organisations de la société civile présentent leurs positions sur trois points au moins de l'ordre du jour de la onzième session du Comité.*

- Facilitation de la participation des organisations de la société civile aux réunions de la Convention
- Appui à la participation et aux contributions des organisations de la société civile au processus de la Convention
- Coopération régionale avec les organisations de la société civile



## Sous-programme 2 – Cadre d'action

*Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse*

<i>Catégorie de résultats</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
<p><b>2.1</b> Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer.</p>	<p>Les Parties sont disposées à appuyer l'évaluation des facteurs conduisant à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse et des obstacles à la gestion durable des terres, ainsi qu'à recommander des mesures en vue de supprimer ces obstacles.</p>
<p><b>2.2</b> Les pays parties touchés révisent leur programme d'action national (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés.</p>	<p>Les pays parties touchés intègrent de plus en plus les PAN et les priorités des PAN dans leurs cadres de planification stratégiques nationaux.</p>
<p><b>2.3</b> Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.</p>	

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
<p>2.1.1 Les pays parties touchés bénéficient d'un appui accru des principaux organismes et programmes de coopération multilatéraux pour élaborer leurs programmes d'action nationaux et de gestion durable des terres et lutter contre la DDTs.</p>	<p>Mesure dans laquelle les politiques et les méthodes du PNUD<sup>2</sup>, du PNUE<sup>3</sup>, de l'OMM<sup>4</sup>, de la FAO<sup>5</sup>, de l'UNESCO<sup>6</sup> et de l'UICN<sup>7</sup> prennent en considération les travaux menés dans le cadre de la Convention.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Le PNUD, le PNUE, l'OMM et l'UICN traitent chacun de manière spécifique de la Convention ou de la DDTs dans le cadre d'une politique ou d'un programme, au minimum.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires compétents, plus particulièrement le PNUD, le PNUE, l'OMM, la FAO, l'UNESCO et l'UICN, sur l'application des cadres de coopération convenus, dont une collaboration sur les politiques et programmes traitant de la DDTs ou de la gestion durable des terres, et supports d'information communs; contributions aux réunions pertinentes; et coordination et information internes</li> <li>• Activités conjointes visant à traiter des questions de DDTs et à promouvoir la gestion durable des terres avec d'autres organisations:</li> </ul>

<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour le développement.

<sup>3</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement.

<sup>4</sup> Organisation météorologique mondiale.

<sup>5</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

<sup>7</sup> Union mondiale pour la nature.

Réalisations escomptées (2012-2015)	Indicateurs de résultats (2012-2015)	Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)
--	---	--

CFC<sup>8</sup>, ONU-Habitat<sup>9</sup>, VNU<sup>10</sup> et  
UNU<sup>11</sup>

*À noter:* Des activités visant à aider les pays à adapter leur PAN et à intégrer la gestion durable des terres sont inscrites dans le programme de travail conjoint du secrétariat et du Mécanisme mondial. Les produits et groupes d'activités connexes comprennent notamment des supports d'information, l'appui à 25 pays par an, des ateliers sous-régionaux et la participation à un programme mondial financé par le FEM pour aider les pays à adapter leur PAN.

*À noter:* Des activités visant à appuyer la coopération et la coordination régionales pour lutter contre la DDTs et promouvoir la gestion durable des terres sont inscrites dans le programme de travail conjoint du secrétariat et du Mécanisme mondial. Les produits et groupes d'activités connexes comprennent notamment des services aux comités consultatifs régionaux conformément aux programmes de travail régionaux convenus, un appui à l'alignement des programmes d'action régionaux et sous-régionaux, et l'organisation de réunions régionales en prévision des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.

Catégorie de résultats

Risques/hypothèses

**2.4** Les pays développés parties intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la gestion durable des terres dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux.

Les pays développés parties sont disposés à affecter un rang de priorité plus élevé aux objectifs convenus au titre de la Convention.

Réalisations escomptées  
(2012-2015)

Indicateurs de résultats  
(2012-2015)

Groupes d'activités et principaux produits/étapes  
(2012-2013)

2.4.1 Les questions liées à la DDTs et à la gestion durable des terres sont intégrées dans les programmes pour le développement.

Mesure dans laquelle les pays développés inscrivent des questions liées à la DDTs à l'ordre du jour des réunions d'instances multilatérales.

*Objectif pour 2013*

*La gestion durable des terres et la DDTs font l'objet de débats au sein du G-20 et figurent dans les conclusions de la présidence de l'UE.*

Promotion des questions liées à la DDTs dans les pays développés, notamment le lancement d'un réseau de relais d'opinion et la promotion de la gestion durable des terres et de la lutte contre la DDTs dans le cadre du CAD/OCDE<sup>12</sup>, du G-20 et de l'UE

<sup>8</sup> Fonds commun pour les produits de base.

<sup>9</sup> Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

<sup>10</sup> Volontaires des Nations Unies.

<sup>11</sup> Université des Nations Unies.

<sup>12</sup> Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Catégorie de résultats	Risques/hypothèses	
<p><b>2.5</b> Des mesures propices aux synergies entre les programmes d'action contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions.</p>	<p>Les parties prenantes à d'autres conventions sont disposées à coopérer et à rechercher activement des synergies prenant en compte le programme de la Convention et des questions connexes.</p>	
Réalizations escomptées (2012-2015)	Indicateurs de résultats (2012-2015)	Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)
<p>2.5.1 Meilleure compréhension de l'importance de la DDTS et de la gestion durable des terres dans les questions liées aux changements climatiques et à la biodiversité</p>	<p>Place faite à la Convention, à la DDTS et à la gestion durable des terres dans les documents et les décisions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Au moins trois décisions concernant les changements climatiques ou la biodiversité font référence à la DDTS ou à la Convention.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au Groupe de liaison mixte et coopération avec les secrétariats des autres conventions de Rio</li> <li>• Promotion de la contribution de la gestion durable des terres aux activités relatives aux changements climatiques et à la biodiversité par un appui aux réunions et publications conjointes pertinentes, leur suivi et une action de sensibilisation auprès de certains partenaires, ainsi que la fourniture d'informations aux pays parties touchés et à d'autres acteurs clefs</li> </ul>
<p>2.5.2 Meilleure compréhension des liens entre la mise en œuvre de la Convention et les moyens de répondre aux problèmes de la sécurité alimentaire, de la rareté de l'eau et de la sécheresse, de la foresterie, des disparités entre les sexes et des migrations</p>	<p>Place faite à la Convention, à la DDTS et à la gestion durable des terres dans les documents et les décisions concernant la sécurité alimentaire, la rareté de l'eau et la sécheresse, la foresterie, les disparités entre les sexes et les migrations, à partir des contributions du secrétariat</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Au moins trois documents ou décisions concernant les sujets susmentionnés font état des problèmes de DDTS ou de la Convention.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de plaidoyer sur les liens entre la mise en œuvre de la Convention et les moyens de répondre aux problèmes de la sécurité alimentaire, de la rareté de l'eau et de la sécheresse, des disparités entre les sexes, des migrations et de la foresterie, y compris des contributions aux réunions et processus importants, une coopération en matière de politiques avec les institutions et organisations compétentes, et la fourniture d'informations</li> </ul>

### Sous-programme 3 – Science, technologie et connaissances

*Faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse*

<i>Catégorie de résultats</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
<b>3.1</b> Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.	Les pays touchés sont désireux et en mesure de réaliser des évaluations et des études de cas et d'en rendre compte au titre de la Convention.

#### **3.1 a) Préparation concrète de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Stratégie**

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
3.1.1 Fourniture d'un appui efficace aux Parties touchées pour l'évaluation de la mise en œuvre des cinq objectifs opérationnels de la Stratégie	Mesure dans laquelle les rapports des Parties sont conformes aux directives correspondantes.  <i>Objectif pour 2013</i>  <i>Au moins 75 % des rapports reçus sont conformes aux directives.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives, modèles et autres outils susceptibles d'aider les Parties dans le processus d'établissement de rapports et d'examen concernant les indicateurs de résultats pour les objectifs opérationnels 1 à 5</li> <li>• Documents du Comité sur les conclusions relatives aux objectifs opérationnels et sur le processus itératif connexe</li> <li>• Préparation de l'examen par le Comité des progrès accomplis au regard des objectifs opérationnels 1 à 5</li> <li>• Assistance au niveau régional à l'établissement de rapports et à l'examen des progrès accomplis au regard des objectifs opérationnels 1 à 5</li> </ul>
3.1.2 Fourniture d'un appui efficace aux Parties pour évaluer les effets des actions menées, en mettant l'accent sur les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques de la Stratégie	Mesure dans laquelle les rapports des pays touchés sont conformes aux directives correspondantes.  <i>Objectif pour 2013</i>  <i>Au moins 75 % des rapports reçus sont conformes aux directives.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives, modèles et autres outils susceptibles d'aider les Parties lors des procédures d'établissement de rapports et d'examen concernant les indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1 à 4</li> <li>• Préparation de l'examen par le Comité des progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques 1 à 4</li> </ul>

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents du Comité sur les conclusions relatives aux objectifs stratégiques et sur le processus itératif connexe en vue de l'amélioration des indicateurs d'impact</li> <li>• Assistance au niveau régional à l'établissement de rapports et à l'examen des progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques 1 à 4</li> <li>• Appui au CST pour la fourniture de contributions au Comité concernant le processus d'établissement de rapports</li> <li>• Publication «DDTS outlook» sur les conclusions des rapports</li> <li>• Procédures pilotes de suivi des indicateurs d'impact au niveau national</li> </ul>

**3.1 b) Appui à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie**

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
3.1.3 Fourniture d'un appui efficace au Comité pour examiner et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie	<p>Mesure dans laquelle le Comité reçoit des Parties et des autres entités concernées des informations comparables et pertinentes pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Les Parties font des observations positives sur les mesures prises pour améliorer la qualité des données.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises à niveau techniques et maintenance du portail PRAIS (Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre)</li> <li>• Améliorations méthodologiques du système PRAIS</li> <li>• Préparation des sessions du Comité en vue de l'examen des meilleures pratiques</li> <li>• Facilitation de l'évaluation à mi-parcours</li> <li>• Préparation des réunions du Comité</li> </ul>

<i>Catégorie de résultats</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
3.2 Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.	Volonté politique des Parties et faibles capacités dans certains pays touchés

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
3.2.1 Fourniture d'un appui efficace au CST pour guider l'établissement de niveaux de référence nationaux et mondiaux en vue de l'évaluation des progrès au regard des objectifs stratégiques 1 à 3	<p>Mesure dans laquelle les informations de base fournies par le secrétariat sont prises en considération dans les recommandations du CST.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Au moins 75 % des informations fournies par le secrétariat sont prises en considération dans les recommandations du CST.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise au point de méthodes harmonisées pour établir des niveaux de référence nationaux et régionaux concernant les objectifs stratégiques 1 à 3</li> <li>Mise au point d'une approche méthodologique de l'établissement d'un niveau de référence pour une évaluation mondiale des progrès réalisés</li> <li>Appui au niveau régional à l'établissement de niveaux de référence</li> </ul>

*Catégorie de résultats*

*Risques/hypothèses*

**3.3** Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

La communauté scientifique est disposée à apporter son soutien actif à la mise en œuvre de la Convention.

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
3.3.1 Fourniture d'un appui efficace au CST pour mieux faire comprendre les facteurs biophysiques et socioéconomiques de la DDTS et les interactions connexes dans les régions touchées	<p>Mesure dans laquelle les informations de base et les résultats des conférences scientifiques de la Convention sont diffusés en temps voulu auprès d'un large groupe de destinataires.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Les résultats de la deuxième conférence scientifique sont consultables en ligne au moins trois mois avant la onzième session de la Conférence des Parties.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suite à donner à l'évaluation des moyens de fournir des avis scientifiques interdisciplinaires au niveau international dans le cadre du processus de la Convention et de prendre ces avis en considération</li> <li>Appui aux préparatifs et au suivi de la deuxième conférence scientifique de la Convention</li> <li>Appui aux préparatifs de la troisième conférence scientifique de la Convention</li> <li>Appui au niveau régional aux conférences scientifiques de la Convention</li> <li>Contribution au partenariat E-DDTS</li> </ul>

Catégorie de résultats	Risques/hypothèses	
<p><b>3.4</b> Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.</p>	<p>Le caractère indépendant des processus régissant l'adaptation aux changements climatiques n'est pas un facteur de nature à limiter la mise au point de ces outils.</p>	
Réalizations escomptées (2012-2015)	Indicateurs de résultats (2012-2015)	Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)
<p>3.4.1 Un appui efficace est fourni à l'examen par le CST des liens entre ses travaux et ceux d'autres organismes et organes concernant les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des effets de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées.</p>	<p>Mesure dans laquelle les informations de base du secrétariat sur les interactions sont prises en considération dans les recommandations du CST.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Au moins 75 % des informations fournies par le secrétariat sont prises en considération dans les recommandations du CST.</i></p> <p>Mesure dans laquelle les initiatives et les besoins du CST sont pris en considération dans les travaux des organes et organisations scientifiques avec lesquels le secrétariat a été en contact.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Au moins un des organes et organisations scientifiques avec lesquels le secrétariat a été en contact mentionne le CST dans son rapport ou ses conclusions.</i></p>	<p>Fourniture d'un appui au CST dans l'examen des liens entre ses travaux et ceux d'autres organisations et organes compétents, notamment les organes subsidiaires scientifiques des conférences des Parties de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le STAP du FEM<sup>13</sup>, le GIEC<sup>14</sup> et le mécanisme IPBES<sup>15</sup></p>
<p>3.4.2 Connaissance et compréhension améliorées des avantages mutuels de la mise en œuvre de mesures visant à atténuer la sécheresse et à remettre en état les terres dégradées</p>	<p>Mesure dans laquelle les informations de base sur l'atténuation de la sécheresse sont prises en considération dans les recommandations du CST et les décisions de la Conférence des Parties.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Au moins 75 % des informations fournies par le secrétariat sont prises en considération dans les recommandations du CST.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de la coopération scientifique en matière d'atténuation de la sécheresse dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention</li> <li>• Appui à la coopération régionale et aux activités de plaidoyer sur la sécheresse</li> </ul>

<sup>13</sup> Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial.

<sup>14</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

<sup>15</sup> Mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques.

<i>Catégorie de résultats</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
<p><b>3.5</b> Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles<sup>16</sup>, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.</p>	<p>Les Parties sont disposées à utiliser et à mettre au point des mécanismes de partage des connaissances.</p>

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
<p>3.5.1 Fourniture d'un appui efficace au CST pour promouvoir l'utilisation des connaissances scientifiques de façon à étayer les processus décisionnels concernant la Convention</p>	<p>Mesure dans laquelle les partenaires appuient les activités de transmission des connaissances scientifiques ou y participent.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Augmentation de 10 % du nombre de partenaires associés par rapport à 2011</i></p> <p>Mesure dans laquelle le système d'échange de connaissances scientifiques de la Convention est utilisé par les Parties et d'autres parties prenantes.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Lancement du système d'échange de connaissances scientifiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au CST dans l'élaboration d'un système d'échange de connaissances scientifiques</li> <li>• Appui à l'élaboration et à l'actualisation de bases de données intéressant le CST</li> </ul>

<i>Catégorie de résultats</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
<p><b>3.6</b> Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents en matière de DDTS sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.</p>	<p>Volonté politique des Parties de s'associer aux réseaux et institutions scientifiques et technologiques dans les pays touchés et de les financer.</p> <p>Dynamisme de la communauté scientifique qui manifeste spontanément son intérêt dans l'appui à la mise en œuvre de la Convention.</p>

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
<p>3.6.1 Le secrétariat appuie efficacement le CST pour améliorer les dispositions visant à mobiliser des spécialistes et des institutions scientifiques.</p>	<p>Mesure dans laquelle les informations de base du secrétariat sur les moyens d'améliorer les dispositions visant à mobiliser des spécialistes et des institutions scientifiques sont prises en considération dans les recommandations du CST.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des travaux des sessions du CST et des réunions de son bureau</li> <li>• Appui au niveau régional au renforcement des échanges et des réseaux scientifiques</li> </ul>

<sup>16</sup> À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.



<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
--	---	--

*Objectif pour 2013*

*Au moins 75 % des informations fournies par le secrétariat sont prises en considération dans les recommandations du CST.*

**Sous-programme 4 – Renforcement des capacités**

*Recenser et satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres et pour atténuer les effets de la sécheresse*

<i>Catégorie de résultats</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
-------------------------------	---------------------------

**4.1** Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place les moyens nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique pour traiter les problèmes de DDTS à l'échelle nationale et locale.

Les organisations et les institutions sont prêtes à soutenir le renforcement des capacités liées à la Convention.

**4.2** Les pays qui n'ont pas encore évalué leurs besoins en matière de capacités entreprennent de le faire afin de déterminer les moyens nécessaires face aux problèmes de DDTS à l'échelle nationale et locale.

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
--	---	--

4.1.1 Les possibilités de renforcer les capacités de façon ciblée dans le cadre de la Convention sont améliorées.

Mesure dans laquelle les Parties participent à des activités de renforcement des capacités pour répondre aux besoins liés à la Convention.

*Objectif pour 2013*

*Une augmentation en 2011*

- Améliorations supplémentaires de la page Web du secrétariat consacrée au renforcement des capacités
- Création de partenariats pour renforcer les capacités de façon ciblée dans le cadre de la Convention, notamment le programme de bourses de perfectionnement
- Promotion de l'Initiative spéciale pour l'Afrique afin de mettre au point des projets d'investissement synergiques

## Sous-programme 5 – Financement et transfert de technologie

*Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité*

<i>Catégorie de résultats</i>	<i>Risques/hypothèses</i>
<p><b>5.1</b> Les pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.</p> <p><b>5.2</b> Les pays développés parties fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.</p> <p><b>5.3</b> Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres au sein des organes directeurs des institutions compétentes.</p> <p><b>5.4</b> Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, par le jeu de mécanismes fondés sur le marché, dans le cadre d'organisations commerciales, auprès de fondations et d'organisations de la société civile et par le biais d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation et l'exploitation durable de la biodiversité, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté.</p> <p><b>5.5</b> L'accès des pays parties touchés à la technologie est facilité par un financement adéquat, des incitations économiques et politiques efficaces et la fourniture d'un appui technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.</p>	<p>Les pays parties et d'autres parties prenantes sont disposés à affecter des ressources à la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie.</p> <p>Les institutions financières internationales, le Conseil du FEM et d'autres mécanismes et fonds sont disposés à accorder un rang de priorité plus élevé aux questions liées à la gestion durable des terres.</p> <p>Des sources et des mécanismes de financement novateurs peuvent être identifiés et sont accessibles.</p>

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
<p>5.1.1 Meilleure compréhension de l'importance des problèmes de DDTs et de gestion durable des terres par le FEM, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque mondiale et les banques régionales</p>	<p>Mesure dans laquelle les politiques et les méthodes du FEM, du FIDA et de la Banque mondiale tiennent compte des priorités définies au titre de la Convention.</p> <p><i>Objectifs pour 2013</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Coopération et coordination accrues entre les secrétariats du FEM et de la Convention</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du financement d'activités concernant la gestion durable des terres par le FEM, le FIDA, la Banque mondiale et les banques régionales au moyen d'interventions lors des réunions des organes directeurs et/ou d'échanges au niveau des équipes de direction</li> </ul>

Réalisations escomptées (2012-2015)	Indicateurs de résultats (2012-2015)	Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA et la Banque mondiale traitent chacun spécifiquement de la Convention ou de la DDTS dans une politique ou un programme, au minimum.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du financement d'activités concernant la gestion durable des terres par des fonds compétents, notamment les fonds à orientation thématique et privés, au moyen d'interventions lors des réunions des organes directeurs et/ou d'échanges au niveau des équipes de direction</li> <li>Mise en œuvre du Plan d'action conjoint entre les secrétariats du FEM et de la Convention</li> <li>Participation à l'équipe spéciale sur la dégradation des terres du FEM</li> </ul>

*À noter:* Les activités visant à promouvoir un cadre directif plus propice au financement des activités de la Convention par la mise en œuvre de la stratégie commune de mobilisation de fonds sont inscrites dans le programme de travail conjoint du secrétariat et du Mécanisme mondial. Les produits et groupes d'activités correspondants comprennent notamment la production conjointe ou partagée de documents sur les besoins en ressources et la fixation de priorités et d'arguments politiques en faveur d'activités efficaces de mobilisation des ressources et de communication auprès des donateurs et des partenaires potentiels.

*À noter:* Le programme de travail conjoint du secrétariat et du Mécanisme mondial prévoit de promouvoir les possibilités offertes aux initiatives de gestion durable des terres d'accéder à des sources innovantes de financement. Les produits et groupes d'activités correspondants comprennent notamment l'élaboration de méthodes innovantes de commercialisation des produits liés à la DDTS et à la gestion durable des terres.

## Sous-programme 6 – Appui à la gestion pour la mise en œuvre de la Stratégie

### a) Direction exécutive et administration

Réalisations escomptées (2012-2015)	Indicateurs de résultats (2012-2015)	Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)
6.1 Intégrité et cohérence renforcées des activités relevant de la Convention	Mesure dans laquelle les Parties expriment leur satisfaction.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification stratégique du processus de la Convention, notamment l'appui à l'établissement d'objectifs et l'organisation des processus connexes de suivi et d'évaluation</li> <li>Organisation de la planification interne, notamment l'établissement des plans de travail ainsi que la coordination, la communication et l'assurance qualité</li> </ul>

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de services fonctionnels pour la Conférence des Parties, le Comité et le CST</li> <li>• Préparation des réunions du Bureau de la Conférence des Parties</li> <li>• Prise en charge des questions juridiques</li> </ul>

**b) Services de conférence**

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
<p>6.2 Les Parties sont satisfaites de l'amélioration des conditions dans lesquelles les décisions peuvent être prises en connaissance de cause au niveau de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.</p>	<p>Mesure dans laquelle les dispositions prises pour l'organisation des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires s'améliorent.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Réactions positives des Parties concernant les dispositions prises pour l'organisation de la onzième session du Comité et de la troisième session extraordinaire du CST</i></p> <p>Nombre de documents officiels soumis sans retard aux Parties pour examen aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Pourcentage accru de documents soumis dans les délais</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparatifs en vue de l'organisation de la session de la Conférence des Parties et des réunions de ses organes subsidiaires au cours de l'exercice biennal 2012-2013, notamment la négociation d'accords avec le pays hôte, les services de conférence et les plans de mise en place des installations</li> <li>• Organisation de la onzième session du Comité et de la troisième session extraordinaire du CST: envoi des invitations, facilitation de la participation, élaboration et traitement des documents, et établissement des rapports</li> <li>• Organisation de la onzième session de la Conférence des Parties, de la douzième session du Comité et de la onzième session du CST: envoi des invitations, facilitation de la participation, élaboration et traitement des documents, et établissement des rapports</li> <li>• Organisation de 16 réunions des Bureaux de la Conférence des Parties, du Comité et du CST en 2012-2013</li> </ul>
<p>6.3 Les échanges entre les représentants des Parties, les experts scientifiques et/ou d'autres acteurs clefs sont facilités avec efficacité.</p>	<p>Mesure dans laquelle les réunions, ateliers et séminaires demandés sont organisés dans les délais et dans les limites du budget alloué.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'organisation d'autres réunions de la Convention que celles de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires</li> </ul>

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
	<p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Réactions positives des partenaires concernant l'organisation des réunions</i></p> <p>Mesure dans laquelle les documents, publications et matériels d'information demandés sont élaborés dans les délais et dans les limites du budget alloué.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Réactions positives des unités administratives associées à la production des publications, de la documentation et des supports d'information</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'organisation de huit réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation</li> <li>• Appui dans le traitement des publications, des supports d'information/d'éducation et des documents de la Convention</li> </ul>

#### **e) Services administratifs et financiers et ressources humaines**

<i>Réalisations escomptées (2012-2015)</i>	<i>Indicateurs de résultats (2012-2015)</i>	<i>Groupes d'activités et principaux produits/étapes (2012-2013)</i>
6.4 Les ressources financières et humaines du secrétariat sont administrées de manière efficace et productive, conformément aux règles de gestion financière de la Convention ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.	<p>La proportion des dépenses réelles en comparaison avec le budget approuvé</p> <p><i>Objectif pour 2013 100 %</i></p> <p>Mesure dans laquelle les besoins de formation des membres du personnel sont satisfaits pour mettre en œuvre le programme de travail du secrétariat.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Au moins 30 % des membres du personnel participent à des activités de formation en rapport avec leur travail.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budgétisation et gestion financière</li> <li>• Tâches administratives, notamment les dispositions en matière d'audit, l'organisation des voyages, le perfectionnement du personnel et les politiques internes</li> <li>• Préparation du passage aux normes IPSAS et aux progiciels de gestion intégrés (PGI) (remplacement d'IMIS)</li> </ul>
6.5 Amélioration des services du secrétariat en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)	<p>Mesure dans laquelle les services de TIC répondent aux besoins du secrétariat.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Le personnel constate des améliorations dans les services de TIC.</i></p> <p>Mesure dans laquelle les Parties et d'autres utilisateurs expriment leur satisfaction à l'égard des services de conférence.</p> <p><i>Objectif pour 2013</i></p> <p><i>Absence de plainte des Parties</i></p>	<p>Fourniture des services de TIC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de l'architecture du réseau TIC pour les sessions tenues au titre de la Convention</li> <li>• Évaluation et mise à niveau des outils de communication du secrétariat</li> <li>• Élaboration, maintenance technique et mise à jour du système de gestion des connaissances et de différentes bases de données</li> <li>• Maintenance continue des services de TIC et assistance aux utilisateurs</li> </ul>

## V. Conclusions et recommandations

16. Les Parties souhaiteront peut-être examiner le projet de plan de travail du secrétariat pour 2012-2015 et approuver l'orientation stratégique qui y est définie, compte tenu des demandes précises adressées au secrétariat et des tâches qui lui sont confiées dans d'autres décisions prises à la dixième session de la Conférence des Parties.

---